

Tnu 1276

- 169 -

ILES ST PIERRE ET MIQUELON

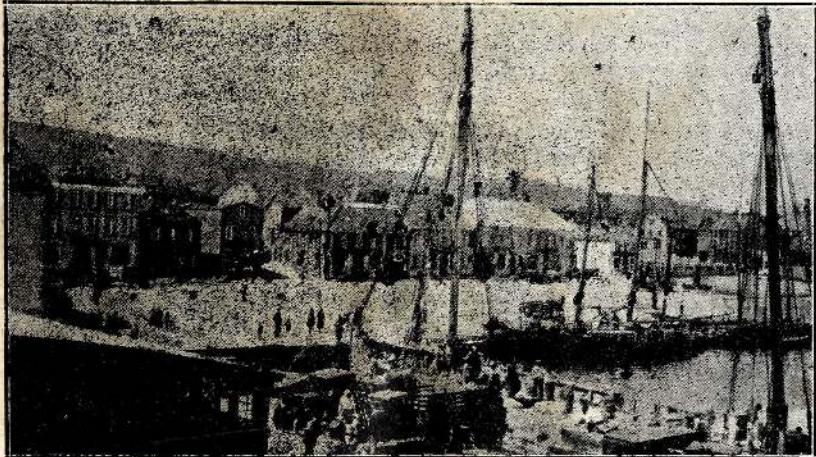
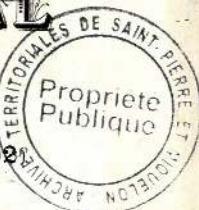


LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

15 OCTOBRE 1940

(17^e année. — No 202)



Le Quai de la Roncière.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements : }

St Pierre : 12 f. ; France : 15 f

Canada : 20 f. ; Etranger : 25 f



Service paroissial et Renseignements divers

INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h.; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livre de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi **ONDRIEMENT**, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplémentées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour remplir l'office, il convient d'avoir achevé sa treizième année. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. — *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules d'ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. Elle est ouverte *chaque dimanche, après la grand'messe*.



Calendrier du Mois de Novembre 1940.

N. R.— A partir du 1er novembre, les messes ont lieu, les dimanches et fêtes à 6 h. ½, 8 h. et 10 h. ; les autres jours à 6 h., 7 h. et 8 h.— L'Angelus du matin est sonné en semaine à 5 h. ½, les dimanches et fêtes à 6 h.

1 Vendredi.— FÊTE DE TOUS LES SAINTS.— Messes basses à 6 h. ½ et 8 h.— A 10 h., Messe Pontificale.— A 2 h., Vêpres Pontificales, Bénédiction papale, exercice du Rosaire, Salut.— A 8 h., Vêpres des Morts, Instruction, Absoute.

On peut gagner une indulgence plénière applicable aux défunts à toute visite à l'église pourvu qu'on se soit approché des Sacrements et qu'on récite 6 Pater, Ave et Gloria aux intentions du Souverain Pontife.

Celle faveur est accordée à partir de midi le 1er novembre jusqu'au soir du lendemain.

2 Samedi.— Commémoration de Tous les Fidèles Trépassés.— Chaque prêtre pent aujourd'hui célébrer 3 messes. Ces messes commencent à 6 heures. A 9 heures, Service Solennel demandé par l'Administration du Territoire pour les Soldats et Marins morts à la guerre,— Oraison funèbre.— Procession au Cimetière et Bénédiction des Tombes.— Glas toute la journée.— Le soir à 8 h., Vêpres des morts, exercice du Rosaire, absoute.

3 Dimanche.— 25ème dim. après la Pentecôte (offices du 4ème après l'Epiphanie).— 10 h., Grand-Messe.— 2 h. Vêpres et Salut.— Le soir à 8 h., Office pour la France.

4 Lundi.— St Charles Borromée, év. et conf.— A 9 h. Grand'Messe pour les défunts de la paroisse.— Le soir à 8 h., Vêpres des morts, chapelet, absoute.

5 Mardi.— Fêtes des Saintes Reliques.— Le soir à 6 h., chapelet, salut.— Les Reliques que possède notre église seront exposées pendant la journée à la vénération des Fidèles ; ceux-ci seront admis au bûlement après chaque messe et après le salut.

7 Jeudi.— Le soir à 8 h., Heure Sainte paroissiale pour la France.

10 Dimanche.— 26ème après la Pentecôte.— Offices du 5ème après l'Epiphanie.— Le soir à 8 h., office pour la France.

12 Mardi.— 2ème du mois — St Martin, pape et martyr — A 7 h., Messe du Tiers-Ordre.

14 Jeudi.— St Josaphat, év. et mart.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour la France.

17 Dimanche.— 27ème après la Pentecôte.— Offices du 6ème après l'Epiphanie.— 3ème du mois.— A la messe de 8 h., com. mens. des Jeunes filles.— Après les Vêpres réunion des Enfants de Marie dans la chapelle du St Esprit.— Le soir à 8 h., office pour la France.

20 Mercredi.— St Félix de Valois, conf.— Jour des Mères chrétiennes.— Le soir à 8 h., office de la Confrérie.

21 Jeudi.— Présentation de la Ste Vierge.— Le soir à 8 h., Heure Sainte paroissiale pour la France.

22 Vendredi.— Ste Cécile, vierge et martyre, patronne des musiciens.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

24 Dimanche.— 28ème et dernier dimanche après la Pentecôte.— Offices du 24 ème.— A la messe de 8 h., com. mens des garçons.— Après les Vêpres ré-



union du Tiers-Ordre dans la chapelle du St Esprit.— Le soir à 8 h., office pour la France.

28 Jeudi — Le soir à 8 h., Heure Sainte paroissiale pour la France.

30 Samedi — S. André, apôtre.— A la messe de 7 h., compl. mens. des Enfants de Marie,— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

Actes Paroissiaux

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1940)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 22 septembre, GIRARDIN Michel Dominique ; Parrain : Dominique Rio ; Marraine : Hélène Rio.— *Le 29*, POUJOL Josette Marie ; Parrain : André Vimont ; Marraine : Louise Vimont.— *Le 6 octobre*, HEARNETT Michel Noel ; Parrain : Ernest Le Bars ; Marraine : Marie Mahé.— *Le 13*, ALLAIN Jacqueline Jessie ; Parrain : Paul Lescoubie ; Marraine : Adélaïde Servain.

MARIAGE.— Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement.

Le 5 octobre. Eugène FOLIOT et Elisabeth HENNEBURY, veuve Ed. Briand.

SEPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 19 septembre, POIRIER Augusta, 17 ans.— *Le 21*, CHARTIER Luc, marin du Bassilour, 47 ans.— *Le 23*, DUBUS Florentine, née Planté, 77 ans.— *Le 7 octobre*, PEIGNEY Marie, née Dugué, 69 ans.



**Parents, faites faire la prière à vos enfants
apprenez-leur le catéchisme.**

Il n'y a pas d'homme fort, mais des faiblesses qui sont perpétuellement surveillées, corrigées, réparées. Les violents sont le contraire des forts : vaincus par leur tempérament,

Il faut faire le sacrifice de ses préférences, mais pas celui de ses convictions.

R. BAZIN



LA BONNE PAGE

Et dans cent ans?...

Où serai-je dans cent ans ?

Je ne parle point de mon corps. Il ne fut que la tente qui abrita mon âme.

Mon âme, où serez-vous ?

Au Paradis ? En Enfer ? Au Purgatoire ?

Au *Paradis*, dont le Christ Jésus a souvent fait mention, le comparant à la capitale de Jérusalem où les splendeurs étaient alors accumulées, au grand festin pour lequel l'habit de cérémonie est de rigueur, ou encore à un royaume que régit son Père.

Mon âme, serez-vous en *Enfer* dans cent ans, et devrez-vous subir l'irrémissible abandon de Dieu, la privation totale d'amour, l'agonie éternelle du désespoir et du remords, la promiscuité des damnés ? Devrez-vous, dans le feu, être condamnée à brûler sans pouvoir vous consumer ou vous anéantir ?

Il est parlé dix-sept fois de l'*Enfer* dans l'*Évangile*. Est-ce assez pour que tu y croies, mon âme, et faut-il te rappeler l'histoire que contait Jésus ? Tu sais bien, l'histoire de ce mauvais riche qui mendiait à un pauvre une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue ?

Et si je suis ni en *Paradis*, ni en *Enfer*, dans cent ans, je serai dans le *Purgatoire*, attendant la fin de l'expiation, souffrant comme la chair vive qu'un bistouri travaille, oublié peut-être complètement par ceux que j'avais le plus aimés et dont le souvenir est mort bien peu d'années après moi. Prierai-t-on pour moi ? Me fera-t-on l'aumône d'un *De Profundis* ? Aurai-je les mérites d'une Messe pour hâter ma délivrance ? Plus personne pour penser à moi

Où serai-je dans cent ans ?



La Femme Française.

Il faut redonner à la famille tout son sens et toute sa force. N'est-ce pas surtout à la femme qu'un grand rôle est dévolu en la matière ?

La littérature qui dit du mal des femmes est innombrable, et c'est un genre assez tristement facile, comme si l'homme aussi n'avait pas ses défauts ! Il reste que la femme quand elle accepte d'être fidèle à sa vocation est la plus belle merveille qui soit.

Non la femme n'est point cet être de légèreté, d'inconstance et d'amusement que prétendent certains. N'oublions pas toutes les nobles épouses, toutes les femmes saintes

Donner du ressort à l'homme qui souvent en manque malgré ses airs de bravoure ; aider à la marche et au développement spirituel du foyer ; encourager le mari à l'entièvre observation de la morale que comporte la vie à deux, n'est-ce donc rien ?

Ruskin a eu ce mot charmant à propos de la femme : « Si elle a des chagrins, si elle a des larmes, elle les secoue comme une feuille de rose secoue ses gouttes de pluie et reparait plus belle. »

A la femme d'apporter, dans ses tâches familiales et les rapports avec le prochain le don sacré du sourire. Qu'elle soit la fleur d'églantier qui met sur les haies broussailleuses enserrant le pas lourd des hommes une note joyeuse et colorée.

R. P.



Les Catholiques anglais et la paix.

(Extrait du journal « The Catholic Herald »)

Une expression typique du sentiment catholique britannique est contenue dans un discours du major général Sir Walter Maxwell-Scott : « Je ne puis voir comment il nous sera possible de supporter l'effort d'une longue guerre si nous n'avons pas un idéal plus élevé que celui qui nous a été donné jusqu'à présent. Tous mourront pour Dieu, pour le Roi et pour la Patrie. Ils ne feront plus le sacrifice de leur vie pour des mots tels que Humanité, Démocratie Nous devons avoir une paix basée sur les principes chrétiens et non dictée par des financiers étrangers et des sociétés secrètes. Nous devons avoir la paix du Christ dans une chrétienté unie. »



Les catholiques sont unanimes à déclarer que le bolchevisme athée et le paganisme dans la morale publique ou privée doivent être remplacés, après la guerre, par un commun respect de la loi de Dieu.

L'immense désillusion de la S. D. N., les erreurs du socialisme, le pouvoir anonyme de la finance et le chômage qui en résulte ont fait que beaucoup de non-catholiques sont préparés à recevoir une pure et courageuse direction chrétienne.

Un peu de catéchisme

Les indulgences.

L'Indulgence est la rémission valable devant Dieu de la peine temporelle due au péché déjà pardonné, rémission que l'autorité ecclésiastique puise dans le trésor de l'Eglise et qu'elle applique aux vivants par manière d'absolution, aux morts par manière de suffrage.

Le trésor de l'Eglise est composé des satisfactions infinies de Notre Seigneur et des satisfactions de la Ste Vierge et des Saints.

La doctrine catholique sur l'existence du trésor de l'église repose sur le dogme de la Communion des Saints et le pouvoir que nous avons de satisfaire les uns pour les autres.

Il y a les indulgences plénières qui remettent toute la peine temporelle que méritaient les péchés déjà pardonnés.

Il y a les indulgences partielles qui ne remettent qu'une partie de la peine.

Que veut dire une indulgence partielle de 100 jours ou d'un an ?

C'est la rémission de la peine que l'on aurait anciennement rachetée devant Dieu par une pénitence canonique de 100 jours, d'un an. (allusion aux pénitences données par l'autorité ecclésiastique dans les premiers siècles de l'Eglise.)

Je ne me lasse pas de relire l'histoire de Jeanne d'Arc et de me mettre en colère à cause d'elle. Ah ! peuple de France, tu n'as jamais eu de plus noble fille ! Dire que tu ressembles à cela ! Que tu pourrais encore remonter sur ces hauteurs de bon sens, de poésie et de foi.

R. Bazin



Pour le mois des morts

Pensées du Dies Iræ.

Jour de courroux, jour des Sibylles
O flamme où s'effondrent les villes
Tu luis pour nous, morts immobiles.

O quel réveil et quel effroi.
Le grand soupir nous jette au Roi
Qui nous réclame tout son droit.

Vivants, nous sommes vos prophètes
Au bruit d'insolites trompettes
Que par les monts l'écho répète.

Nous surgirons des gazons verts
Et des sépulcres découverts
A la stupeur de l'Univers.

Vous y serez. Nul ne l'évite,
Pêcheur ou saint, femme ou lévite
Ce jour affreux qui vient si vite.

Par les abîmes pleins d'éclairs
Les Anges portent dans les airs
L'immense Livre aux feuillets clairs.

Le Juge trône dans les nues
Alors vos fautes inconnues
L'adoreront pâles et nues.

O Majesté qui nous terrasses
Roi qui nous sauves par ta grâce
Prends en pitié ta sainte race.

O Jésus source de bonté
Perds-tu dans ce jour redouté
Les âmes qui t'ont tant coûté ?

S. B.



ECHOS du MOIS

La Maison des Marins. — Fermée par la Société des Oeuvres de Mer en 1931 et gracieusement cédée au Clergé de Saint-Pierre la vieille Maison des Marins vient d'en connaître un regain de vie.

Déjà depuis 3 ans ses murs abritent les deux petites classes du Collège St Christophe et sa cour voyait les ébats d'une cinquantaine d'écoliers - déjà aussi les Scouts et Routiers utilisaient quelques chambres de l'étage.

Voici maintenant la vie large, la vie bourdonnante telle que la connut autrefois le frère Eugène.

Dans le courant du mois d'août l'afflux de plusieurs centaines de marins porte Monseigneur à leur ouvrir le « Foyer Paroissial » vidé de ses jeunes gens par les vacances. Ce n'était que provisoire. Une décision au sujet des équipages tardait à venir et les navires encore en pêche arrivaient les uns après les autres, il fallait rendre l'ancienne « Oeuvre de Mer » capable de remplacer le « Foyer ».

Les consignataires et les capitaines voulurent bien aider Monseigneur à faire les travaux indispensables : réfection de la moitié du toit, fabrication de tables et de bancs, installation de la lumière électrique.

Le samedi 5 octobre la salle des marins s'ouvrait. Elle fut littéralement envahie. Depuis cette date, chaque soir voit près de 200 marins heureux de pouvoir atténuer pendant quelques heures l'ennui de la séparation de leurs familles.

Au « Foyer Paroissial », c'est le P. Pichon qui lança cette œuvre ; maintenant qu'elle a sa vie indépendante le P. Le Gallo en a pris la direction avec le concours apprécié de quelques hommes et jeunes gens de Saint Pierre.

Merci à tous ceux qui veulent bien nous aider.

Chez nos Religieuses. — Les difficultés de communication avec la France ont porté nos chères Religieuses à fonder dans leur communauté de Saint-Pierre un postulat où les jeunes filles pourront dans le silence et la paix étudier leur vocation. Le 7 octobre deux jeunes filles de notre ville et une de l'Île ont quitté leur famille pour le postulat.

La rentrée des catéchismes. — Tous les enfants de 6 à 14 ans ont leurs jours de catéchisme. Les P.P. Le Gallo et Pichon s'occupent des enfants de l'école communale. Le P. Palussière veille sur ceux du Collège. Les enfants des Sœurs ont les cours de Monseigneur et du Père Gérard.

Souhaitons que tous les enfants soient fidèles, même ceux de 13 ans,et qu'ils fassent effort pour apprendre.



Ouverture et fermeture des Maisons de Commerce.— *Du J. O. du 30 septembre.*— Les boucheries et charcuteries de Saint-Pierre seront fermées les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Les cafés et débits de boisson du Territoire pourront être ouverts de 8 heures à 20 heures.

Les restaurants de Saint-Pierre et de l'Ile ne pourront être ouverts que de 6 heures à 21 heures.

Il ne pourra être vendu de vin dans les épiceries et magasins de Saint-Pierre et de l'Ile entre 20 heures et 6 heures du matin.

Changement d'heure.— L'heure légale n'a pas été rétablie au début d'octobre ; elle le sera le deuxième dimanche de novembre. Le dimanche 10 novembre, à 24 heures, les horloges seront retardées de 60 minutes.

Le séchage de la morue.— Des lots de morues et d'ancons provenant des « banquiers » et toute la pêche des Iles, hélas bien faible, ont été répartis entre quelques sécheurs. Au Nord et au Sud les graves se couvrent : on lave, on séche, on empile.

Et nos boucautiers ont de l'ouvrage.

Voyage de M. l'Administrateur.— Les affaires du Territoire ont encore obligé M. de Bournat, notre administrateur, à s'absenter. Parti par le courrier normal, le Fort Amherst, en fin septembre, il nous est revenu quinze jours plus tard par une voie détournée : Sydney-Port aux Basques. La pinasse du port de Saint-Pierre est allée le chercher dans ce dernier port et nous l'a ramené après un très dur voyage.

Un peu de notre Histoire (195). de 1841 à 1845 inclus.

A propos de la boëtte.

Dans la séance du Conseil de Gouvernement et d'Administration du 31 mars 1843, s'éleva une importante et intéressante discussion touchant à la situation économique du pays. Il s'agissait, en effet, de l'importation dans nos établissements de l'appât (boëtte de pêche étrangère).

Le Commandant, après un exposé succinct de la situation demande s'il n'y aurait pas lieu, contrairement aux prétentions de quelques habitants-pêcheurs, d'admettre, selon un usage bien établi jusqu'à ce jour, les étrangers, concurremment avec eux, à approvisionner les armements de pêche, de la boëtte qui leur est nécessaire. Sans doute, dit-il en substance, il serait fort à désirer que cet appât fut uniquement de pêche.



française, mais comme nos concitoyens ne pourraient s'engager à en livrer une quantité suffisante, ni peut-être en temps opportun, la nécessité d'admettre l'appât de pêche étranger a été depuis longtemps reconnue. Un autre usage constant a été de ne point faire payer les droits de port et de navigation aux navires importateurs (sic) d'appât qui jaugent 30T. et plus. Que cette importation est d'un trop grand intérêt pour être générée en rien.

La grande majorité du Conseil pense comme M. le Commandant. Rien ne doit gêner l'introduction de l'appât de toute provenance car il s'agit avant tout d'assurer les moyens d'une pêche fructueuse.

A ce moment la discussion s'engage.

M. Detcheverry tente de démontrer qu'il importe de restreindre au lieu de l'encourager, l'importation de l'appât étranger. Selon lui, non seulement les bâtiments étrangers au-dessus de 30 T. importateurs d'appât devraient payer les droits, mais encore les moindres barques étrangères qui sont le plus habituellement affectuées à ce commerce. Il ajoute que l'intention d'un grand nombre d'habitants est d'adresser une pétition au Commandant pour le prier d'intervenir auprès du ministre afin que leur pêche de hareng et capelan soit encouragée et non pas soumise comme jusqu'à ce jour à une concurrence qu'il leur est impossible de soutenir.

M. Ledret ne partage pas l'avis de M. Detcheverry. Il pense au contraire que faire payer des droits aux barques anglaises qui ont l'habitude de porter l'appât ce serait les éloigner du marché et priver le commerce qui y perdrat beaucoup ; d'abord parce qu'aucun habitant ne pourrait s'expédier assez tôt pour faire la pêche du hareng, et, en admettant même le contraire, parce que les Anglais ne souffriraient pas que nos nationaux fassent cette pêche dans leurs baïres. D'autre part il est impossible de pêcher le hareng dans le golfe Saint-Laurent avant les premiers jours de mai, à cause des glaces. A ces considérations. M. Ledret en ajoute une troisième : c'est que nos pêcheurs sont en trop petit nombre pour fournir de la boîte à 250 ou 300 navires qui viennent annuellement à Saint-Pierre à cet effet.

(A suivre)

E. S.

Soyez prêt à écouter, lent à parler et lent à vous mettre en colère. (St Jacques.)

Supportons-nous les uns les autres avec charité.

(St Paul)



André DODEMAN

Atelier de menuiserie (outillage moderne).

rue du 11 Novembre.

Ramonage de cheminées.

S'adresser à Paul ROVERCH.

SAINT-PIERRE (Iles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière

GAUTIER Frères

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Œufs, etc. Fournisseur des navires

HOTEL ROBERT

Quai de la République

Cardage de laine et Confection de matelas tout genre

Joseph CHARTIER

Joseph Urdanabia

Charrois sable et galet.

A VENDRE Une maison, rue Léon Leborgne

S'adresser chez M. Georges ARTHUR

**H. A. PATUREL**

Commission-Consignations - Grôs et détail

Epicerie - Vins et Spiritueux - Biscuits fins - Confiserie - Parfumerie -
Fruits Légumes, grains, foin, charbon,
Confections; - Chaussures etc.**Représentant : Newfoundland Canada S. S. Co Ltd.**

The Ogilvie Flour Mills Co. Montréal

Produits Alimentaires Catelli, Montréal.

Confitures, Marinades ; Alphonse Raymond, Montréal.

DAVIS et FRASER : Viandes fraîches et fumées, HALIFAX et CHARLOTTETONW
Austin Nichols & co., New-York.

Seaboard Fruit Co., New-York.

Radios Scott de Luxe Allwave 11, 12, 19 et 30 lampes, (*garantie 5 ans*).

Agence Dery & Fils, Sémenages fraîches. Montréal.

The Insulite Company of Finland-Copenhague

Prix, catalogues et échantillons sur demande,

TIP TOP TAILORS Limited, TORONTO**Vêtements sur mesures.****Complet ou pardessus****Prix unique : \$ 27,50****Renseignements et échantillons chez:****Etienne DAGUERRE**

Goupillière frères**Charrois sable et galet.**

*Peu de science éloigne de Dieu,
Beaucoup de science rapproche de Dieu.**Bacon*



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SLLES de BINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

Julien MORAZÉ

Henri MORAZÉ, Successeur
Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

- FREE AIR -



Maison fondée en 1866.

**Martin Brothers Tobacco Co., Inc.
New York**

La fameuse cigarette « MARVELS »

Cigarette merveilleusement fine et douce,

a un PRIX MODIQUE

La Cigarette qui flatte le goût
du monde

Today's
THRIFT LESSON
Marvels' quality
+ greater savings
= money in your
pocket

MARVELS
The CIGARETTE of Quality

A black and white illustration featuring a cartoon rooster on the left, pointing towards a sign that reads "WORTH CROWING ABOUT". To the right, a caricature of a man in a graduation cap and robe holds a pack of "MARVELS" cigarettes. The pack is labeled "Mild Cigarettes" and shows a small illustration of a rooster. The word "MARVELS" is written in large, bold letters across the front of the pack.

MIDDLETON Co. Ltd.
80 Broad Street, NEW YORK
Distributor.



— 184 —

Les meilleurs produits sont ceux de
NATIONAL CARBON Co., Inc.

**FOR BEST RESULTS
USE ALL 3 TOGETHER
EVERREADY**

TRADE-MARK



1. FLASHLIGHT

2. BATTERY

3. LAMP

*They combine
to assure*

**BRIGHTER LIGHT
LONGER LIFE**

Y-44

MIDDLETON CO., Ltd.
80 Broad street, NEW YORK
Distributor